45e ANNEE. — N° 93

DIMANCHE 13 AOUT 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le krach Jaluzot. — La flotte française en Angleterre.

La politique intérieure chôme. L'affaire Jaluzot ne suffit pas à donner l'illusion que la France est très préoccupée des conséquences d'un Krack financier de quinze millions. Et si beaucoup de petites épargnes sont allées s'égarer dans les caisses du directeur du Printemps, leur cas n'est pas plus intéressant que celui de mille « gogos » qui acceptent toutes les calembredaines de la haute finance.

La seule réflexion piquante que puisse suggérer l'histoire de la caisse Jaluzot en déconfiture, touche à la loyauté de la campagne des nationalistes contre les caisses d'épargne de l'Etat. Sous prétexte de mettre en défiance les petites bourses contre le crédit de la République représentée alors par M. Combes, nos illustres réactionnaires ont drainé à leur avantage un argent qui par son origine aurait dû être sacré. Et l'on voit l'usage qu'ils en ont fait.

***

La flotte française est dans les eaux anglaises, à Cowes. Et des démonstrations de sympathie répondent aux cordialités manifestées à Brest par les marins et la population française aux marins anglais.

Dans la situation actuelle, où l'on s'inquiète de l'obscurité qui règne sur les relations entre Etats, où il n'est pas contestable qu'un vent de folie guerrière souffle sur l'Europe, cette rencontre des escadres de deux pays amis a une signification qu'il serait puéril de cacher. La France et l'Angleterre disent à l'Allemagne qu'elles feront front à toute attaque.

Et les toasts qui ont été échangés pendant ces quelques jours entre le roi et l'ambassadeur de France, ne parlent que d'entente cordiale. Cette entente durera et fera comprendre à Guillaume II toute l'inopportunité de ses manifestations belliqueuses.

***

A L'ÉTRANGER

La flotte anglaise dans la Baltique. — Les Incidents du Congo.

Faut-il attribuer au même sentiment de défiance envers l'Allemagne les grandes manœuvres navales anglaises qui se feront dans la Baltique et qui coïncideront avec des manœuvres de la flotte allemande dans la même mer? Non, car les manœuvres sont décidées depuis plusieurs mois et ne sauraient par conséquent être considérées comme une manifestation antiallemande, signification que certains radicaux français voudraient leur donner.

A ce propos, les journaux de Berlin ont posé la question de la liberté de la mer Baltique. Cette liberté ne fait aucun doute pour le temps de paix et résulte d'un engagement contracté et signé en 1857 à Copenhague entre les puissances et le Danemark.

Pour le temps de guerre, il y a eu au dix-huitième siècle des arrangements particuliers entre la Russie, la Suède et le Danemark en vue de neutraliser la Baltique à l'égard des belligérants non riverains. Mais au dix-neuvième siècle il n'existe aucun précédent dans ce sens et, au contraire, la Baltique est restée mer ouverte en temps de guerre.

On prête l'intention à l'empereur Guillaume, qui est en ce moment à Copenhague, de faire déclarer par les puissances riveraines : Allemagne, Danemark, Suède et Russie, la Baltique mer fermée aux navires de guerre des autres pays. La Baltique deviendrait ainsi un véritable lac allemand, étant donné l'accroissement rapide des forces navales allemandes et l'annihilation de la marine russe.

***

L'incident de Missoum-Missoum est peu de chose en soi ; il se résume en une lutte de deux troupes coloniales, l'une allemande, l'autre française, sur la frontière du Cameroun et du Congo pour la possession d'un poste facile.

L'affaire était sur le point d'être réglée par des indemnités aux familles des miliciens français tués, lorsque la presse allemande est intervenue et a fait remettre par une attitude agressive la question à l'étude.

LE FURETEUR

L'ŒUVRE ACCOMPLIE

Tout de même, quand la Chambre des députés, ayant achevé son mandat, se représentera devant le pays, les réactionnaires pourront bien charger sa mémoire de malédictions ; mais il leur sera difficile de prétendre qu'elle n'a rien fait. Si l'on veut rester de bon foi, on pourra discuter son œuvre, la déclarer néfaste et pernicieuse, mais on ne pourra pas la nier.

N'était-ce pas là cependant un des arguments favoris de la réaction nationaliste et cléricale? Personne n'a oublié l'ardeur que la presse de sacristie s'était subitement découverte pour les réformes sociales pendant qu'on discutait au Parlement les lois sur les Congrégations et le projet de Séparation.

Le programme social du parti républicain, que les réactionnaires avaient toujours combattu de tout leur pouvoir, venait de trouver en eux des partisans forcenés et des défenseurs intrépides. L'impôt sur le revenu ne pouvait plus attendre, les retraites ouvrières — dont ils avaient empêché le vote sous le ministère Waldeck-Rousseau — devaient être organisées sans le moindre délai. Et ils accusaient la majorité républicaine de manquer à tous ses devoirs. Votre politique anticongréganiste et anticléricale, criaient-ils, n'est qu'un prétexte, un trompe-l'œil, une diversion ; vous n'avez pas d'autre but que d'éluder la réalisation des engagements que vous avez pris envers le corps électoral.

Il ne sera pas difficile aux députés républicains de se justifier de ces reproches. Il leur suffira d'énumérer les travaux accomplis par eux et il apparaîtra immédiatement aux électeurs qu'il n'y eut jamais de législature plus laborieuse ni plus féconde. Depuis la Chambre qui vota les lois scolaires, aucune n'a réalisé une œuvre aussi considérable.

D'abord, grâce à la force de volonté de M. Combes, la Chambre a terminé une besogne que Jules Ferry n'avait pu qu'ébaucher, la dissolution des Congrégations et la suppression de l'enseignement congréganiste.

C'est là une de ces réformes profondes dont les heureuses conséquences se feront sentir peu à peu dans le développement et l'affermissement de l'esprit républicain en France. Cette œuvre est une de celles dont les futures générations républicaines sauront le plus de gré à la législature actuelle.

La même Chambre a ensuite réalisé la refonte de la loi militaire. Elle a voté, — on sait à travers quels obstacles — la réduction à deux ans du temps de service. Il serait difficile de nier l'importance de cette réforme que les électeurs doivent à la ténacité de la majorité républicaine et à l'énergie du général André.

Cette majorité républicaine a ensuite mené à bonne fin la Séparation des Eglises et de l'Etat qui constituait l'un des articles fondamentaux du programme démocratique. Et, loin de s'être laissé emporter par la passion antireligieuse, la Chambre a réalisé cette tâche dans un esprit de tolérance, avec un souci de ménager les transitions, un respect de toutes les croyances auxquels certains de nos adversaires ont eux-mêmes rendu hommage. Quoi qu'en puissent dire les *Croix* et les *Nouvelliste* ce n'est ni une loi de haine, ni une loi de spoliation. L'exercice de la religion restera libre après comme avant et l'Eglise va pouvoir faire l'apprentissage de cette liberté dont ses fidèles se sont faits depuis quelques années les hypocrites défenseurs.

A cela il faut ajouter une autre réforme qui dans un domaine différent est d'une importance aussi capitale : la loi d'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. Cette loi institue dans notre code le principe républicain de la solidarité sociale. L'assistance n'est plus une faveur accordée au gré des administrateurs de bureaux de bienfaisance ; mais un droit reconnu à tous les indigents qui se trouvent dans les conditions prévues par la loi. Les pensions allouées sont importantes et de nature à mettre les assistés à l'abri de la misère. Cette loi, on le voit, est une véritable préface aux retraites ouvrières dont la Chambre a commencé la discussion. Il ne faut pas espérer que les retraites puissent être votées avant la fin de la législature. C'est à la Chambre prochaine qu'il appartiendra d'achever l'œuvre commencée. Mais la discussion générale qui s'est déroulée en juin dernier a posé le problème de telle sorte qu'il n'est plus possible de l'écarter.

Nous pourrions encore parler des lois sur l'extension de la compétence des juges de paix et des Conseils de prud'homme ; mais ce que nous avons dit suffit à montrer que si la Chambre actuelle a mérité la haine des réactionnaires et des cléricaux, en revanche elle a bien mérité de la République et de la Démocratie.

Emile LAPORTE.

Causeries

SUR

L'ÉGLISE, LE SOCIALISME, LA PATRIE, etc.

IV

La force des idées tient moins à leur valeur propre qu'à leur valeur relative. Au surplus, une idée n'est par elle-même qu'une figure de notre esprit, l'ombre d'une ombre, le vague amusement des âmes ingénieuses et ennuyées ; l'idée ne vaut, mon cher philosophe, que par son rapport avec les faits dont elle n'est et ne doit être qu'une expression générale. Quels sont les faits que représente l'idée nationaliste ? Voilà donc ce qu'il importe de savoir ; ces faits sont-ils vivants et réels ou ne sont-ils que des souvenirs émus et des regrets impuissants ? Voilà ce qu'il est nécessaire d'établir.

— Mon cher ami, interrompit Dargyr, je vous ferai remarquer que vous êtes en train de philosopher, ce qui me réjouit. Le spectacle des contradictions humaines est toujours plaisant. Vous parlez d'idées ; parlez-nous plutôt des hommes ; vous dissertez sur les doctrines ; c'est sur le parti nationaliste que je veux vous entendre.

— Je vous aurais entretenu du parti nationaliste, répondis-je, s'il existait encore. Mais il est mort, vous savez de quelle façon pitoyable et honteuse ; certes, il n'est point mort en beauté ; et il comptait, je l'avoue, des gens d'esprit et d'honneur qui méritaient mieux. Sa vie durant, il se revêtait d'idées comme de lambeaux magnifiques, quoique démodés pour cacher sa nudité qui était laide et mal bâtie. Le parti nationaliste n'était, à le regarder de près, que le parti confus et éternel des mécontents. Il n'est plus, mais il renaîtra ; c'est un Protée multiforme et insaisissable. Reste sa dépouille d'un jour, sa livrée de doctrines et d'idées. Sa défroque, je l'examine ; elle est curieuse.

Le parti nationaliste, en effet, se piquait quoiqu'il méprisât le mot, d'être intellectuel et ce n'est pas une des moindres ironies dont il nous ait donné le spectacle et la joie. Il déployait, dans ses journaux et ses livres, un grand appareil dialectique. Ses doctrines, au fond, étaient très simples. Elles reposaient sur deux idées très anciennes : l'idée de Patrie d'abord, puis celle de tradition, l'une définissant l'autre.

Il faut observer à ce propos qu'il n'est sans doute point très rationnel de poser ainsi la Patrie au commencement et à la fin de tout, comme un dogme souverain et irréductible. Un bon chrétien lui-même ne saurait accepter cette façon de voir ; au-dessus de la Patrie, à ses yeux, il y a Dieu ; mais il y a des gens si cléricaux qu'ils en oublient d'être chrétiens. En réalité, le dogme de la Patrie est un exemple de ce casuisme qui fait, sans qu'on s'en aperçoive, sacrifier la fin aux moyens et retrécit peu à peu l'âme des hommes à la mesure de ses instruments imparfaits. Des esprits généreux mettent au-dessus de la Patrie qui n'est qu'un moyen, l'Humanité qui est la fin ; leur âme plus large se refuse à être emprisonnée dans les limites étroites et arbitraires de leur pays ; on leur trouve une cervelle étroite et on les appelle sectaires.

Mais admettez que la Patrie soit, en effet, la réalité suprême et sa prospérité le but dernier de tous les efforts individuels.

— Il ne m'en coûte guère de l'admettre, dit Dargyr ; car telle est la foi de Michelet qui est, vous le savez, mon ami, un des maîtres de notre jeunesse, et quel maître ! viril comme un apôtre et tendre comme une femme.

— Admettez encore avec Auguste Comte « que l'humanité se compose de plus de morts que de vivants » et que la tradition éclaire, en effet, la figure, plus obscure qu'il ne paraît aux simples, de la Patrie. Il reste que nous sommes toujours dans le domaine des idées et qu'il faudrait savoir enfin quelles réalités elles recouvrent.

Or c'est ici que l'arbitraire de la doctrine nationaliste se fait jour et s'épanouit.

Qu'est-ce. au juste, que la tradition française ? Et quelle est l'image de la Patrie que notre passé lègue à notre avenir.

Est-ce une figure farouche, conquérante, armée jusqu'aux dents, brutale, figure de soudard redoutable et soupçonneux ?

Est-ce une figure souriante, pacifique, couronnée d'épis et de pâle olivier, hospitalière, vraiment humaine et pourtant divine, figure de déesse d'où la sérénité n'exclut point la pitié ni les larmes ?

Il y a deux façons de concevoir la Patrie, l'une exclusive, étroite et inquiète, l'autre accueillante, ouverte et confiante ?

Laquelle choisir ? et faut-il choisir ?

Georges DELVIL.

Les troubles en Russie

Pillages en Courlande

De graves désordres ont éclaté en Courlande, où des bandes de grévistes dans le district de Doblen ont pillé plusieurs métairies, incendié des magasins de blé. Les émeutiers ont assailli les administrations cantonales, où ils ont brûlé les dossiers et registres et brisé le mobilier. Ils ont commis de scandaleux excès, tels que lacération des portraits du tzar, etc.

L'insurrection en Pologne

Varsovie, 10 août. — De grands désordres ont de nouveau éclaté dans beaucoup de localités du district de Varsovie et dans Varsovie même. Il y a eu de nombreuses rencontres entre la police et les émeutiers ; dans beaucoup de cas, il y a eu mort d'hommes.

Une ville incendiée

La ville de Biala a été la proie des flammes.

Troubles à Reval

Les grèves ont amené un arrêt complet de la navigation. Le nombre des grévistes augmente tous les jours, et des cortèges arborant le drapeau rouge parcourent les rues. Une lentative de pillage du marché à la viande a été empêchée par les cosaques et la police.

La Neuvaine de Fournes

Il a paru dans votre journal, à la date du 30 juillet dernier, un article intitulé : « La neuvaine de Fournes », article dans lequel j'étais mis en cause personnellement. Permettez-moi d'user du droit de réponse en vous demandant de vouloir bien faire figurer cette réponse à la même place que l'article dont il est question.

J'apprendrai d'abord à vos lecteurs que Fournes est dans le département du Nord ; c'est une chose qu'on peut ignorer. Ensuite, je leur apprendrai que vous avez découpé votre article « la neuvaine de Fournes » dans le Progrès du Nord, journal imprimé à Lille ; c'est également une chose qu'on peut ignorer. Ce qu'on ignore aussi, et ce qu'on ignorera toujours sans doute, c'est la raison pour laquelle votre journal de Cahors s'occupe de notre commune de Fournes et de moi.., Il faut vraiment que vous soyez à court de copie pour nous faire un pareil honneur. Enfin, bref, puisque cela vous intéresse de savoir ce que nous faisons à Fournes, je vais vous le dire en deux mots :

Les élections dont parlait votre article ont bien eu lieu — elles ont même eu lieu le 23 juillet — et tandis que votre journal écrivait gravement le 30 juillet : « Il y a des élections à » Fournes, où pourrait bien remporter une veste le représentant de la » noblesse qui se nomme le comte » d'Hespel », il y avait tout juste huit jours que j'avais été élu en tête de ma liste avec 72 (soixante-douze) voix de majorité sur 477 votants, devenant par le fait même non-seulement représentant de la noblesse, comme le dit si spirituellement votre article, mais encore représentant du tiers-état ! Vous voyez que votre service d'informations n'est ni très rapide ni très adroit.

Je ne sais pas si les neuvaines des quarante demoiselles, des quarante amazones sont la seule cause de notre succès, mais le succès est incontestable, c'est l'essentiel.

Je disais tout à l'heure que l'article « la neuvaine de Fournes » avait paru dans le Progrès du Nord ; il a paru non pas comme le vôtre, aprés les élections, ce qui eût été un peu ridicule, avouez-le, mais huit jours avant lesdites élections.

Je vous confierai que je n'y ai pas répondu, je vais vous expliquer pourquoi : Dans la région du Nord, mon nom est assez connu, bien qu'étant celui du représentant actuel d'une vieille race de gentilshommes, il est même respecté, ne vous en déplaise. De sorte que jamais je ne me donne la peine de répondre aux élucubrations plus ou moins intelligentes qui paraissent à mon sujet dans le Progrès du Nord. Les gens savent à quoi s'en tenir. Comme vos lecteurs de Cahors et environs ne sont pas tout à fait de la région du Nord, je n'ai pas la présomption de me figurer qu'ils me connaissent, c'est pourquoi je crois utile de ne pas les laisser sous la fâcheuse impression qui se dégage de l'article transcrit par vous.

Je tiens donc à leur donner un aperçu des procédés que j'ai employés depuis quelques années et qui blessèrent justement mes adversaires politiques.

Or donc, j'ai fondé un syndicat agricole qui s'étend actuellement à 14 communes, compte 400 membres et fait de très bonnes affaires ; le syndicat organise pour le 10 septembre un concours agricole, auquel je serais charmé de vous inviter si cela pouvait vous distraire. Vous pourriez vous rendre compte à cette occasion des sentiments qui animent la population de cette région à l'égard de votre serviteur, le seigneur comte (!).

J'ai également institué une caisse de crédit agricole, une caisse de retraite, une petite société de jardins ouvriers, une fédération de syndicats agricoles qui compte une bonne cinquantaine de syndicats de la région du Nord, une société de tir au fusil Lebel, une musique, etc. Notez que je n'ai pas du tout la prétention d'avoir fait quelque chose de remarquable ; je suis jeune — j'ai 28 ans — j'ai une situation qui me met, grâce à Dieu, à l'abri du besoin ; j'ai su profiter des bons exemples de ceux qui m'ont précédé dans l'existence et qui se sont consacrés au bien public ; dans ces conditions-là, j'estime que c'est un devoir pour moi de m'occuper de mes concitoyens et de les aider. Voilà toute l'histoire.

Et, entre nous, voulez-vous que je vous dise quelque chose ? Eh bien ! s'il y en avait beaucoup qui raisonnaient de la même façon, le Journal du Lot pourrait faire de l'esprit à bon compte, avec la prose du Progrès du Nord et réciproquement ; cela n'empêcherait pas les élections de Fournes, de Cahors et de partout de voir où se trouvent le bon sens et le désintéressement et nous ne tarderions pas à avoir en France un gouvernement pareil à celui de notre voisine la Belgique, gouvernement sincèrement libéral qui a fait voter d'excellentes lois ouvrières, qui a développé prodigieusement la prospérité de la patrie et qui laisse la paix aux honnêtes gens de tous les partis.

C'est toute la morale qu'il y a à tirer de « la neuvaine de Fournes ».

Comte D'HESPEL.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Offensive japonaise

Le général Liniévitch signale que le 5 courant, à 35 verstes au sud de Tanoulou, les Japonais ont pris l'offensive et ont entouré les deux ailes d'une division, l'obligeant ainsi à battre en retraite vers le nord.

Le Japonais se sont retirés au sud dans la région de Haïlung-Tchen.

Un détachement russe a occupé le village de Youlang-Tse.

La Question de la Paix

Les Japonais ont présenté les conditions de paix aux Russes ; ces conditions étaient couchées par écrit. La Conférence s'est ajournée pour laisser aux Russes le temps d'étudier les conditions japonaises, afin de donner à ces conditions une réponse écrite le plus tôt possible.

Le Parti de la guerre

On dit que M. Witte a reçu du tzar un télégramme lui interdisant d'accepter aucune condition humiliante, car les Russes sont maintenant plus en faveur de la guerre.

La Question de l'indemnité

Le *World* déclare que ce que cherchent M. Witte et ses collaborateurs est une dénomination pour la somme à payer au Japon ; ils désirent ne pas la désigner sous le nom d'indemnité, de façon à sauvegarder le prestige de la Russie, ne serait-ce qu'en théorie.

INFORMATIONS

La Rentrée des Chambres

On annonce que le gouvernement a déjà fixé, en principe, au mardi 24 octobre la date de la rentrée des Chambres.

Les fêtes franco-anglaises

L'escadre du nord de la flotte française est l'objet à tout instant des plus chaleureuses ovations de la part de la population britannique.

Des fêtes magnifiques sont organisées en leur honneur.

L'arrivée à Londres qui a eu lieu jeudi, a provoqué un enthousiasme indescriptible ; les rues de Londres sont pavoisées et décorées à profusion.

Au Guild-Hall, les officiers français ont assisté au banquet offert par le

lord-maire. Des toasts de cordiale sympathie ont été prononcés par le lord-maire et par l'amiral Caillard.

Avancement des fonctionnaires

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, sous la présidence de M. Chante-Grellet, a rendu une décision qui constitue une véritable garantie pour tous les fonctionnaires à qui les textes réservent un tour d'ancienneté.

Il a en effet donné raison à un sous-ingénieur des Ponts et chaussées dont le ministre des travaux publics avait méconnu les droits à l'avancement, en faisant passer avant lui toute une série de ses collègues moins anciens.

L'arrêt du Conseil d'Etat a décidé que la décision du ministre est annulée en tant qu'elle a méconnu le droit du fonctionnaire requérant d'être nommé à la première classe de son grade.

Edouard VII en France

Le *Gil Blas* dit que dans les cercles politiques on donne comme certaine une nouvelle visite d'Edouard VII à M. Loubet ; elle aura lieu après la cure que le roi d'Angleterre va faire à Marienbad.

Expédition au pôle Nord

D'après un télégramme de source privée provenant de Honningsdaag-Fenmarken, le navire de secours *Terre-Nova* est arrivé à Honningsdaag. Le navire d'expéditions scientifiques *America* a sombré dans les glaces qui l'ont brisé. Tous les membres de l'expédition sont bien portants ; seul, le Norvégien Myhre a succombé.

On ne sait encore jusqu'à quel point s'est avancée dans la direction du Nord l'expédition ; en 1904, celle-ci a tenté d'atteindre le pôle Nord, mais n'a pas dépassé les latitudes déjà atteintes ; les résultats scientifiques sont très satisfaisants.

Le chef de l'expédition, M. Rala, a déclaré que les dépôts constitués par les expéditions précédentes avaient été d'un grand secours.

Tirages financiers

Ville de Paris 1876

Le numéro 171.057 gagne 100.000 fr.
Le numéro 48.967 gagne 10.000 fr.
Le numéro 145.965 gagne 5.000 fr.
Dix numéros gagnent 1.000 fr.

Petites Nouvelles

La promotion de St-Cyr (1903-1905) dite de la Tour d'Auvergne, célébrera le jeudi 17 août sa fête traditionnelle.

— Un cyclone d'une violence extrême s'est abattu sur la ville de Sedan ; plusieurs personnes ont été gravement blessées. Les dégâts s'élèvent à plus de 4 millions.

— Une semaine s'est écoulée depuis le tirage de la loterie des Associations de la presse, et on attend encore au Crédit Foncier que les gagnants des lots de 1.000 francs veuillent bien se faire connaître.

— M. Ponthier de Chamaillard, sénateur du Finistère, a écrit au ministre de la guerre pour lui annoncer qu'il l'interpellera à la rentrée au sujet de la nomination du général Peigné.

— A Barcelone, la voiture de l'évêque Guandsagui, prieur des ordres militaires, a été lapidée par des mendiants auxquels l'évêque avait refusé l'aumône.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan, dans la *Dépêche :*

En vain, il (M. Berteaux) a envoyé dans les départements républicains des chefs de corps cléricaux, dont la légitime impopularité n'a pas été étrangère aux incidents, parfois sanglants, des désastres les plus déplorables. En vain il rétablit la toute puissance des états-majors de recul. Ceux qui profitent de toutes ces faiblesses ne cessent pas de le rudoyer. Parbleu ! Ils savent que cela leur réussit. Ce n'est point par la douceur qu'ils veulent le prendre : c'est par la rudesse. Et les résultats qu'il obtiennent ne sont pas de nature à les faire changer de manière.

Et dire que c'est le seul prestige des grands panaches qui a égaré ce bon républicain. Et quels panaches ! Regardez la composition du sacro-saint. Conseil supérieur. Consultez les états de service de ceux dont on fait les maîtres de notre armée. Allons ! M. Brugère doit être content. Il ne voulait pas que le général Peigné rentrât au Conseil supérieur : Il a été obéi ! La fortune a de singuliers retours. Perdre la tête parce qu'on est ébloui par la haute prestance et les illustres services du grand guerrier qui a commandé avec tant d'éclat, pendant de longues années, les grandes manœuvres de l'Elysée, et qui est tombé ensanglanté sur le champ de bataille de Rembouillet !

Ah ! Berteaux, Berteaux !

Revue de la presse locale

Du *Quercinois :*

Si Guillaume est vraiment animé de l'amitié sincère qu'il affecte pour Nicolas, il lui aura conseillé de ne pas tarder à se décharger du trop lourd fardeau de l'autocratie et a donner à son peuple la représentation à laquelle il a droit.

Quant à la France, dont l'intérêt est de voir son alliée développer, dans un ordre public parfait, sa prospérité et sa force, elle attend du Tsar l'acte intelligent et sauveur qui peut encore épargner à la Russie la révolution.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés mardi prochain, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas.

Politique départementale

Le Conseil général va ouvrir sa session dans quelques jours, session intéressante au premier chef, la dernière avant les élections sénatoriales et législatives.

On perçoit déjà comme un branle-bas de combat ; des noms s'entrechoquent, des convoitises s'allument. Peut-être sera-t-il bon de s'occuper un peu des idées et de les passer au crible d'un examen réfléchi et indépendant.

Il est hors de doute que la disparition de M. de Verninac a failli ouvrir, pour le grand parti républicain du Lot, l'ère des indécisions et des tendances à l'indiscipline. Un moment même, en 1902, on pouvait se demander si ces merveilleuses troupes de la démocratie rurale n'allaient pas se disperser dans une lamentable débandade, anéantissant l'œuvre accumulée par trente années de luttes et d'efforts.

Les rivalités privées, jusqu'alors contenues, se donnaient libre cours ; l'ambition outrecuidante des uns, les allures autoritaires des autres apparaissaient comme autant de ferments de discorde et de désagrégation.

Les partis rétrogrades enhardis par cet état inquiet du parti républicain, commencèrent dès lors les campagnes violentes que leurs journaux semblent encore vouloir accentuer. Tout leur fut matière à discussion passionnée et savamment calculée : l'application de la loi sur les congrégations, la séparation des Eglises et de l'Etat, les fiches, etc.., etc.., rien ne fut négligé pour effrayer ou décourager les milliers d'électeurs quercinois, si sincèrement acquis cependant à la République démocratique et sociale.

Les moindres incidents de la vie de notre pays furent exploités dans un but politique ; les haines inavouées et inavouables, les jalousies et les rancunes personnelles se donnèrent libre cours ; on essayait de semer le désordre, de creuser des fossés, de créer des situations embrouillées et irréparables.

Une administration incapable et apathique assistait, impuissante, à toutes ces tentatives anti-républicaines. Son autorité ne se faisait jour que pour subir un échec souvent humiliant.

Nos représentants au Parlement, eux-mêmes s'interrogeaient et observaient une attitude pleine de réserve ; ils surveillaient les mouvements du pays dont nous avions, au *Journal du Lot*, le reflet quotidien et exact.

Par nos amis républicains de toutes les communes, nous savions qu'il n'y avait partout qu'agitation de surface, que le bloc républicain demeurait intangible, qu'il condamnait sévèrement les défaillances, d'où qu'elles vinssent. Que d'encouragements précieux nous avons reçus aux heures de lutte ardente et pénible, au moment où, conscients des devoirs d'un journal vraiment indépendant, nous n'hésitions point à signaler les fautes commises, les abus criants !

Notre œuvre fut bonne pour le parti radical-socialiste qui, nous pouvons l'affirmer hautement, va remporter dans quelques mois, une série de magnifiques victoires.

Que si quelques personnalités ont accumulé les fautes, elles seront seules à en pâtir : l'armée républicaine du Lot est intacte ; elle est calme et plus que jamais résolue.

* * *

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Avec une inégale activité nos trois sénateurs sortants sont demeurés fidèles au programme de leur parti. Pas une faiblesse dans leurs votes au Parlement, pas une incorrection dans leur conduite politique au pays.

Sans doute nous aurions voulu voir M. Pauliac mettre un peu plus son esprit observateur et fin au service des grands travaux du Sénat ; mais l'aimable président du Conseil général est un homme à convictions inébranlables et la confiance des républicains ne peut s'égarer en lui restant fidèle.

Il ne nous eût point déplu davantage de voir M. Costes, que les honneurs et les hautes fonctions électives accablent, se multiplier davantage, lier connaissance avec les représentants plus humbles de la démocratie rurale, étendre, en un mot, au-delà des remparts de Cahors, le réseau si compact des sympathies qui lui font cortège dans sa bonne cité.

Mais les deux sénateurs aînés ont une excuse : ils ont, avec leur passé sans tâche, la bonne fortune d'être souvent suppléés par leur collègue et ami Cocula dont l'activité dévorante suffit à toutes les exigences.

Le « vieux lutteur » de Saint-Germain — il ne lui déplaît point d'être ainsi nommé — semble devenir de plus en plus le véritable continuateur de l'œuvre bienfaisante de Verninac. Connu et aimé dans la plus petite bourgade du Lot, cet homme, honnête et droit, à l'existence modeste et plébéienne, s'impose au respect de ses adversaires. Son expérience consommée, son bon sens, son dévouement ont fait de lui la personnalité politique la plus haute et la moins discutable.

Laborieux, convaincu et plein de cœur, Cocula, avec sa bonhomie courtoise, a pris au Sénat une place importante que son projet de loi sur les *Retraites ouvrières* va mettre encore en évidence.

Le sénateur de Gourdon est uni à ses excellents collègues par une solidarité étroite et la liste du « bloc sénatorial » annoncée par M. Vival se présentera en excellente posture aux suffrages des délégués sénatoriaux.

Une liste républicaine de même nuance est-elle possible ?

Nous ne le pensons pas ; elle serait vouée à l'insuccès et ne trouverait crédit qu'auprès des délégués réactionnaires et cléricaux.

Mais il faut compter, dit-on, avec les candidatures isolées, et l'arrondissement de Cahors paraît devoir donner le jour à quelques-unes.

M. Béral voudrait revenir au Luxembourg. Prétention puérile et sénile.

Le conseiller général de Cazals oublie qu'il n'a plus qu'un droit : celui de se faire oublier.

Toute différente est la candidature de M. Rey, candidature de précaution et de calcul autour de laquelle gravitent beaucoup d'appétits. M. Rey a soutenu dans ces colonnes avec M. L.-J. Malvy une discussion fort intéressante qui a mis à nu son état d'âme. Il reste désormais acquis que le député de Cahors revient à ses moutons de 1897 et veut se concentrer à droite. Ses abstentions et ses réticences aux heures où un représentant du peuple doit avoir une opinion, ont fait de lui l'homme suspect que la réaction cléricale guette et absorbera.

Sans doute M. Rey essaiera de se réclamer de la protection administrative dont le « bloc sénatorial » paraît se soucier fort peu. Le *Réveil du Lot* semble devoir chanter les louanges du maire de Saint-Denis-Catus, et des numéros élogieux sont déjà envoyés chaque dimanche aux maires de nos communes. L'œuvre législative de M. Rey est louée avec ostentation, mais on reste muet sur son attitude politique que les républicains radicaux-socialistes ont condamnée à l'unanimité.

M. Rey pourra recueillir les voix de la droite et quelques suffrages de républicains modérés : il est désormais devenu inacceptable pour la majorité si résolument républicaine et réformatrice du corps électoral sénatorial.

M. Ernest Talou est l'objet des sollicitations les plus vives et les plus flatteuses. Cette candidature, si elle se produisait, aurait incontestablement une très grosse importance. On connaît — certains journaux avancés lui en ont fait un grief, — l'esprit de discipline qui a dicté tous les actes du sympathique conseiller général de Saint-Géry. Démocrate ardent, intelligent et actif, Ernest Talou compte dans le département tout entier, des amis nombreux et dévoués. Ses opinions si nettement radicales-socialistes nous seraient un sûr garant qu'il irait au combat sans compromissions et avec toute la force de sa loyauté républicaine. Une telle candidature n'effraierait, en tous cas, aucun de nos amis ; les vieux principes de discipline assureraient toujours et en tous cas, l'écrasement de M. Rey devenu le porte-drapeau des nationalistes et des cléricaux.

M. Vival sera-t-il candidat à l'élection sénatoriale ?

C'est ce que nous examinerons prochainement en étudiant impartialement les conditions probables de la lutte législative dans les trois arrondissements.

(A suivre).

Statistique des vins

D'après le tableau publié au *Journal officiel* concernant la statistique des vins pour le mois de juin 1905, les récoltants ont expédié pendant ce mois, avec acquittement ou sous garantie du paiement des droits, 3.334.414 hectolitres, ce qui porte les envois faits depuis le commencement de la campagne (1er septembre 1904), à 36.726.579 hectolitres. Le stock chez les marchands en gros, qui s'élevait à 15.321.519 hectolitres à la fin du mois précédent, n'atteint plus que 15.175.141 hectolitres à la fin de juin.

CAHORS

LES ÉCONOMIES
De M. l'Ingénieur en Chef

M. l'ingénieur en chef a déclaré que la campagne du *Réveil* était menée par un de ses amis qu'il allait prier de se taire... dans un intérêt politique !!!

M. l'ingénieur en chef n'a pas réussi à faire taire cet ami, ce qui prouve une fois de plus qu'il vaut toujours mieux avoir à faire à un loyal ennemi qu'à un maladroit ami.

Car il faut bien tout dire : **celui qui a fait les premières démarches** pour obtenir notre silence, est, quoi qu'en dise le *Réveil*, l'ingénieur en chef *lui-même*.

C'est peut-être un détail que ne connaît pas notre aimable confrère ; mais c'est un détail que nous allons lui faire connaître, parce que nous avons une habitude au *Journal du Lot*. c'est celle, non pas seulement d'incriminer, mais aussi celle de justifier nos incriminations.

Cela ne signifie rien, en effet, de crier, d'injurier et d'insinuer ; il faut prouver.

Le public, très bon juge, a établi, en l'espèce, cette différence en notre faveur.

Mais trêve de considérations et affirmons, contrairement à ce qu'a dit le *Réveil* que **c'est l'ingénieur en chef lui-même qui a fait des démarches pour faire cesser notre campagne justifiée**.

M. l'Ingénieur en chef se rendit récemment à Paris, fit demander par l'intermédiaire d'un sénateur de la Corrèze, M. Dellestable, audience à M. Delpech, sénateur de l'Ariège.

M. Delpech refusa tout d'abord de recevoir M. Soulié, et ce ne fut qu'après de pressantes instances de la part de M. Dellestable qu'il consentit à recevoir l'Ingénieur.

L'entrevue eut lieu, au cours de laquelle M. l'Ingénieur en chef rappela des souvenirs communs et supplia M. Delpech d'intervenir pour faire cesser la campagne que nous menions dans le *Journal du Lot*.

M. l'Ingénieur en chef n'eut pas satisfaction ; mais au lendemain de nos accusations précises, c'est-à-dire au moment où notre campagne prenait fin, puisque nous avions presque tout dit, les démarches furent reprises par des amis communs, ainsi que le déclare notre directeur dans le numéro de jeudi.

Ainsi donc, l'Ingénieur en chef n'a pas à se réjouir de ses amis et puisqu'il n'a sur eux aucune autorité, puisque eux-mêmes font tout ce qu'ils peuvent pour lui être désagréables, nous ne verrions pas pourquoi ce serait nous-mêmes qui le servirions dans ses désirs.

Nous continuerons nos critiques, en discutant les arguments de son ami connu que nous pourrons un jour faire connaître, le collaborateur occasionnel du *Réveil*.

* * *

Tout d'abord nous sommes ahuri de l'histoire que raconte l'ami de l'Ingénieur au sujet de « la création d'un service de voirie autonome dans lequel les nouveaux venus auraient trouvé des situations plus grassement payées que celles qu'ils détenaient. » Il paraîtrait que la création de ce service était demandée par des instituteurs !!! C'est l'Ingénieur en chef qui le dit !

En vérité, nous ne comprenons rien à cette histoire qui serait, dit l'Ingénieur, les seuls mobiles de la campagne, pas plus **que nous ne comprenons « l'ami » de l'Ingénieur en chef quand il parle de « Société occulte ».**

Eh ! eh ! mais..... cet « ami » oublie donc que l'Ingénieur en chef lui-même n'a pas été toujours un ennemi de ces Sociétés occultes !

Nous précisons.

Dans son entrevue avec M. Delpech — qui nous le répétait hier encore à Cahors — M. Soulié a dit au sénateur de l'Ariège : « Je voudrais d'autant plus voir cette campagne prendre fin, que j'appartiens à la franc-maçonnerie, quoique n'étant plus maçon actif ».

M. Soulié, une casserole lui aussi ! que va dire le *Réveil !!!!!*

Comment trouve-t-on le morceau ? Joli, n'est-ce pas ? Allons, passons et attendons le complément de la réfutation grandiloquente — on sait combien — de nos critiques par « l'ami » connu de l'Ingénieur en chef.

Mais en attendant, qu'on nous permette de dire encore que nulle réfutation, nulle injure, nulle criaillerie ne nous empêcheront de continuer notre œuvre de salubrité.

Les colonnes du *Journal du Lot* ont été ouvertes aux critiques nombreuses et légitimes formulées contre la gestion de l'Ingénieur ; ces colonnes restent ouvertes ; pour notre part, nous en profiterons, en toute indépendance, certain de servir la cause publique, la cause des faibles contre les puissants et les intrigants.

LOUIS BONNET.

Une Question

Le *Quercinois* nous pose la question suivante :

Est-il vrai que certain conducteur des Ponts et Chaussées, qui n'est pas M. Moulhiérat, ait sa résidence à Cahors même, par le plus complet des népotismes, alors qu'il devrait au contraire séjourner en permanence dans un chef-lieu de canton ?

Peut-être bien ; mais il ne s'agit pas d'un conducteur, confrère ; c'est d'un agent-voyer sans doute dont vous voulez parler (?), du neveu même de l'Ingénieur en chef, qui, agent-voyer à Bretenoux, a la faveur d'être en résidence à Cahors, alors que cette faveur est refusée à beaucoup de ses collègues.

Si c'est de celui-là dont veut parler le *Quercinois*, notre confrère a raison.

L. B.

UN CURAGE, S. V. P.

Les caniveaux de nos routes dans la traverse de la ville sont bien entretenus : ainsi, à Saint-Georges, à quelques mètres de la maison Latour, le caniveau depuis déjà longtemps est dans un tel état que nous avons reçu des plaintes à ce sujet.

Des eaux vaseuses y croupissent et empestent les voisins, qui en réclament le curage.

Mais voilà, qui va faire ce travail ?

Pour raisons d'économie, le cantonnier qui s'acquittait jadis très consciencieusement de ce service est occupé à cette heure à plusieurs kilomètres de son cantonnement et ne peut pas, par conséquent être partout.

Le fait a été cité et prouvé jeudi devant témoins à Saint-Georges ; l'Ingénieur ne pourra pas le nier, car les voisins du caniveau ont su protester comme il convenait.

On demande un curage.

L. B.

MORT DE M. SOULACROIX

Notre compatriote, le célèbre baryton Gabriel Soulacroix, vient de mourir à Fumel, des suites d'une crise d'asthme.

Cette nouvelle, connue vendredi soir à Cahors, a produit une douloureuse impression parmi la population cadurcienne pour laquelle Soulacroix n'était pas un inconnu.

Gabriel Soulacroix devait même ces jours derniers venir chanter sur la scène de notre théâtre : la maladie l'obligea à rentrer à Fumel.

Artiste de grande valeur, Soulacroix a remporté dans sa carrière de nombreux succès sur les principales scènes du monde. Parmi ces succès, citons notamment son dernier rôle qu'il créa à Paris : *Rip*, rôle dans lequel nous pûmes l'applaudir à Cahors, il y a 3 ans.

C'est un grand artiste qui disparaît. Soulacroix était âgé de 51 ans.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote et ami, M. le docteur Marcel Clary, vient d'être nommé médecin du ministère de la justice.

L. B.

Au 7e

Par décision ministérielle, M. Pébay, lieutenant au 7e, passe au 34e (à la suite).

Au sujet d'une mort

Au sujet de la mort du nommé Jacquet, dont nous avons parlé jeudi, des bruits circulaient en ville que le malheureux ouvrier avait été violemment frappé par le nommé I... et sa femme.

La police ouvrit dans la journée une enquête qui confirma que Jacquet avait été frappé légèrement.

Mais l'autopsie faite par M. le docteur Darquier démontra que Jacquet ne portait aucune trace de violence ni de contusion : Jacquet aurait succombé à une paralysie cérébrale.

Néanmoins, I... et sa femme seront poursuivis.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le lundi, 14 août courant, à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour :

Question du réseau téléphonique dans le Lot.

Prorogation du traité de l'octroi.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 Août 1905

Naissances

Géniès, Eugénie-Marie-Jeanne, rue Nationale, 61.

Ebrard, Auguste-Joseph, avenue de l'Abattoir.

Caussanel, Sara-Jeanne-Henriette, rue Labarre, 63.

Publications de Mariage

Piques, François, caissier, et Bonaix, Louise, professeur de lettres.

Doladille, Justin-Camille-Jules-Joseph, rédacteur des postes et télégraphes, et Gorse, Anne-Françoise-Marie-Henriette-Eugénie-Léonie.

Gagnayre, Ferdinand-Raoul, négociant, et Fournié, Marie-Louise-Marguerite, s. p.

Mercadier, Paulin-Clément-Antoine, chef d'atelier, et St-Martin, Julie-Louise-Marie, s. p.

Décès

Martin, Jean-Baptiste, peintre en bâtiments, 60 ans, rue Lastié, 50.

Sembel, Marie, épouse Robert, 51 ans, s. p. Impasse Décremps, 5.

Capelle, Marie, épouse Bican, 38 ans, s. p. rue du Four Ste-Barbe, 2.

Delourmel, André-Marie, 24 ans, célibataire, s. p. Boulevard Gambetta.

Dubert, Marie, religieuse de la Miséricorde, 45 ans, célibataire, rue des Ecoles, 1.

Cavanié, Marcelle, 2 ans, rue St-Barthélemy, 2.

Jacquet, Raymond, charpentier, 70 ans, à l'Hospice.

PROGRAMME DES 10 ET 13 AOUT 1905

Marche des Petites Cousines	Christol
Le Domino Noir (Ouverture)	Auber
La fille du régiment (Fantaisie)	Donizetti
Messidor (Entr'acte)	Bruneau
Marche de Louise	Chapentier

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Ste-Alauzie

La fête. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est aujourd'hui qu'a lieu la fête votive dans notre commune.

Rien n'a été négligé pour donner beaucoup d'attrait à notre fête qui obtiendra, espérons-le, pourvu que le temps le permette, un brillant succès.

Cézac

Fête locale. — La fête locale de Cézac aura lieu dimanche et lundi 13 et 14.

La fête commencera samedi soir par un bal jusqu'à 10 heures ; le 13, la musique jouera devant les maisons pour la distribution des bouquets.

Dans la journée un bal très animé aura lieu jusqu'à 7 heures et à 8 heures un brillant feu d'artifice sera tiré, puis le bal durera jusqu'à minuit.

Lundi, des attractions diverses, des jeux très intéressants seront donnés.

La fête promet d'être très intéressante.

Lascabanes

Une fête. — Dimanche, 6 août, a eu lieu à Pechpeyroux le tirage de la grande loterie ; malgré la foule énorme qui y assistait, aucun incident n'est survenu.

Dans la journée un grand bal a fort intéressé la population et le soir, à 9 heures, un brillant feu d'artifice a été tiré.

Disons qu'un excellent banquet a eu également lieu.

Concots

Décrotteur-éplucheur. — M. Cric-Crac se proclame décroteur-éplucheur. — Voir la *Croix-Défense* du 18 septembre 1904 et le *Quercinois* du 6 août 1905.

C'était au 18 septembre 1904, M. Cric-Crac, de par ses fonctions, s'offrit de nous décrotter. Nous lui avons répondu qu'il avait mieux à faire, et nous voilà indécrottables toujours. Par le *Quercinois* de dimanche dernier, il nous l'annonce un peu plus douce : il va nous éplucher seulement — et sans être décrottés. — La nouvelle opération faite par ses blanches mains, avec des doigts aussi mignons, une peau extra-fine et un peu de patchouli pour la circonstance, ne saurait être désagréable. D'ailleurs plusieurs clients et clientes de l'éplucheur nous expliquaient ces jours-ci comment il s'acquitte de son travail avec tact, délicatesse et sentiment. Nous allons donc attendre sans trop d'effroi.

M. Cric-Crac parle franchise et sincérité. Il s'est aperçu posséder toute celle qui manque aux indécrottables. Du reste la preuve n'en est-elle pas dans les pétitions contre la séparation des Eglises et de l'Etat et dans tout ce qu'il a écrit à ce sujet ? Si c'est nécessaire nous lui rafraîchirons la mémoire en lui soumettant à nouveau les questions qui lui furent alors posées par le *Journal du Lot* et auxquelles il s'est fort bien gardé de répondre, préférant jouer à l'indigné pour d'autres phrases bien anodines : il fallait bien essayer de donner le change.

Nous ne cherchons ni a descendre ni à monter, Monsieur Cric-Crac, et le concours de vos fiches ici sera inutile. Notre seule ambition est de rester indépendants. Et de cette indépendance nous userons sans gêne toutes les fois que la Cricraille essayera de se mettre au dessus des lois pour asservir les indécrottables.

Mauroux

Foire. — Peu importante.

Les bœufs, ainsi que les porcelets étaient aux cours ordinaires.

Les moutons gras, environ 75 c. le kilo ; les autres, moutons ou brebis, de 12 à 30 fr. l'un selon grosseur et qualité.

Les poules, de 4 à 5 fr. la paire.
Les poulets environ 75 c. la livre.
Les lapins environ 25 c. la livre.
Le jardinage était à bon marché.
Les œufs, 60 et 65 c. la douzaine.

Cazals

AVIS

M. Louis Vidille, gendre Dubert, nommé récemment receveur buraliste à Prayssac, se voyant dans l'impossibilité de gérer ses propriétés de Cazals, vu la distance qui l'en sépare, cèderait volontiers quelques-uns de ces immeubles :

Maisons, vignes, prés, immeuble de la caserne de gendarmerie, loyer 1.510 fr. ; bail à courir : 14 ans.

La vente aurait lieu en bloc ou séparément, au gré des acquéreurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Vidille, à Prayssac, ou à M. Alphonse Aubusson, agent d'affaires à Cazals, chargé de la vente.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La réparation d'une injustice

Ainsi que nous l'annoncions dans notre numéro de dimanche, M. Bessières, commissaire de police à Figeac, avait été nommé à Luçon (Vendée), victime d'une disgrâce imméritée.

Ce changement qui avait vivement ému la population républicaine de notre ville, était le résultat d'un rapport dicté au successeur de Rousset par son maître et adressé en sourdine au ministère de l'Intérieur.

Pris au dépourvu, nos amis n'avaient eu le temps de faire aucune démarche en faveur du fonctionnaire malheureux.

Dimanche soir, celui-ci devait même partir pour son nouveau poste, ayant déjà reçu l'ordre de rejoindre.

Mais aussitôt prévenus, nos sympathiques sénateurs se sont hâtés d'intervenir et la décision a été rapportée.

M. Bessières restera donc jusqu'au jour où il pourra être nommé, nous l'espérons, à l'un des postes qu'il sollicite.

Félicitons de tout cœur le ministère de n'avoir pas hésité à revenir sur l'erreur en laquelle on l'avait volontairement induit.

Félicitons surtout nos sénateurs pour la loyauté de leur politique et leur énergique attitude.

Ils ont su empêcher ce qui constituait, en même temps qu'un coup audacieux, une véritable injustice. Les électeurs de l'arrondissement et en particulier ceux de Figeac leur en sauront gré et se souviendront.

Dernière heure. — *M. Bessières, exilé en Vendée, est nommé commissaire de police à St-Affrique (Aveyron).*

Le ferme républicain reçoit satisfaction ; la démocratie figeacoise s'en réjouit.

BRAVO PAULIAC !
BRAVO COCULA !

Cajarc

Au Comité cantonal. — Séance orageuse. — Il est midi et demi. Tous les délégués montent avec agilité les quelques escaliers qui conduisent à la salle de la mairie. Un énervement particulier agite cette salle qui vient d'être préparée au Café de l'Europe.

Le président ouvre la séance. On exige l'authenticité de correspondant du *Journal du Lot* au citoyen Bar et on passe à l'affaire Ayral. Sur ce sujet, la bonne foi du conseiller général est contestée par tous les membres du groupe « Le Prolétaire » présents.

Sur l'intervention énergique du citoyen Besse et du citoyen Lugan, M. Ayral est obligé d'avouer qu'il a colporté et signé la pétition contre la séparation des Eglises et de l'Etat.

Par suite le citoyen Couderc propose son exclusion qui est repoussée par 26 voix contre 17. Ces délégués ont su montrer qu'ils étaient plus Larnaudistes que M. Larnaudie lui-même et sans s'en douter ils lui ont donné une leçon dont il pourrait profiter — M. Couderc aussi.

Toujours avec la même énergie le citoyen Besse continue le procès du Larnaudisme mais sur les injonctions impératives du conseiller d'arrondissement un tapage infernal lui couvre la voix et il quitte la salle pour aller à ses affaires. Il a compris combien il était impossible de discuter utilement dans une salle aussi bien cuisinée.

On profite de la présence du citoyen Vincent pour lancer dans l'assistance quelques amertumes à l'adresse du *Journal du Lot*, laissant ignorer à dessein que dans les attaques contre M. Vincent le *Journal du Lot* n'a jamais quitté sa voie politique, incontestablement républicaine et anti-personnaliste.

Le citoyen Vincent veut répondre mais, comme par enchantement, les injures tombent au même instant de tous côtés, et ce bruit indescriptible donne une bien mauvaise impression de l'état d'esprit de tous ces exaltés

Le citoyen Couderc présente un programme qui peut être résumé ainsi :

Tous les membres des comités du canton doivent être partisans :

1° De la séparation des Eglises et de l'Etat ;

2° Des retraites ouvrières et de l'impôt sur le revenu.

Ce programme adopté à l'unanimité affirme tout le ridicule de ceux qui ont voté le maintien du citoyen Ayral. C'est la revanche du citoyen Couderc.

Nous touchons à la fin de la séance, et sur la proposition de M. Cassayre, on vote un blâme à l'adresse des énergumènes qui mènent une campagne contre le sympathique, sincère, dévoué, etc., conseiller général, et des félicitations à M. Combes pour son œuvre laïque.

M. Cassayre aurait pu oublier de signer cette proposition et penser au doux temps de Méline qui lui ouvrit les antichambres de Rousset où l'intrigue, dit-on, sans mesure, remplaça la sincérité de ses opinions.

En somme aucun intérêt ne marqua cette réunion qui a été inutilement orageuse.

Les Reflets de Cajarc. — La distribution des prix aux écoles laïques a eu lieu au milieu d'une assistance attestant par le nombre la sympathie toujours croissante du peuple pour les écoles de la République.

M. l'Inspecteur primaire présidait et avec beaucoup d'esprit et de tact a redit ce qu'était l'école laïque, il y a vingt ans et ce qu'elle est aujourd'hui. Puis son verbe agréable s'est plu à effleurer la République ; mais assez modérément pour ne pas froisser les sentiments de ses auditeurs ravis, ni éveiller l'esprit des élèves sur un sujet pour lequel ils ne sont pas encore heureusement préparés.

Aujourd'hui où tout est politique il n'est pas rare de voir dans des distributions des prix où ils président des leaders de La Chose Publique, dire devant les élèves tout ce qu'on dit dans les réunions, où la pensée dominante chez l'orateur, c'est la conservation d'un mandat.

Ce jour-là ne saurait être choisi pour défendre une cause politique et les élèves doivent puiser l'amour de la République dans les leçons bien interprétées de l'histoire et de civisme, seulement, que leur donnent des maîtres républicains et sages.

M. le Directeur des écoles remercia cordialement les personnes généreuses qui avaient mis à sa disposition des sommes d'argent pour payer les fournitures aux enfants pauvres qui fréquentent l'école laïque.

Cette œuvre de bienfaisance n'est pas assez répandue et tous les groupes politiques où il se manifeste des sentiments démocratiques devraient effectuer des versements pour les enfants pauvres de l'école laïque.

Aimons les maîtres qui instruisent les enfants du Peuple et donnons à ceux-ci les moyens de profiter de leur labeur dur et fécond.

Nous prouverons ainsi que notre amour pour le prolétariat n'est pas un vain mot.

Séraphin BAR.

Bagnac

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

Etrangère à la politique et absorbée par mes modestes fonctions d'institutrice, je ne lis pas les journaux.

Et ce matin seulement, un inconnu, sans doute un ami de l'école, m'apportait le numéro du *Journal du Lot* en date du 16 juillet dernier.

Sa façon de me le remettre fut d'ailleurs particulièrement discrète : je le trouvai sous ma porte, quelques hachures au crayon rouge marquaient le bon endroit.

J'estime qu'une réponse s'impose et pour plus de clarté, je vais suivre l'ordre adopté par votre anonyme correspondant.

1° Vous attaquez encore la sincérité de ma sécularisation ! Vraiment je m'imaginais que vous étiez moins rétrograde à votre journal. Ne savez-vous pas que la Cour de Cassation elle-même déclare journellement depuis plus d'une années que les sécularisations sont présumées sérieuses toutes les fois que le lien d'obédience avec l'ancienne congrégation n'est pas établi ?

Et il faut que ce soit vous, un de ces républicains intransigeants, dont le programme — à les en croire — tient tout entier dans le mot Liberté, qui vienne chicaner à une pauvre fille le droit qu'elle a conquis avec ses brevets d'enseigner à lire et à écrire aux enfants du peuple ! Serait-il donc vrai que cette liberté leur soit si chère qu'ils veuillent la garder pour eux seuls afin d'en mieux savourer le charme ? Ou prétendraient-ils — ces pontifes de la libre-pensée — que sûrs de posséder la vérité et les meilleures méthodes d'éducation ils ont le devoir d'en faire profiter le peuple, même malgré lui, l'enfant appartenant à l'Etat. Est-ce là que vous voulez en venir ?

2° Vous parlez de mon bail et aussi du liquidateur de l'ordre de Vaylats auquel j'aurais dû, dites-vous, m'adresser. Mais permettez-moi de vous faire observer que s'il fut nommé un liquidateur à l'ordre de Vaylats, cette nomination ne tarda pas à être rapportée par le tribunal, la congrégation etant mixte. D'où la conséquence que bon gré, mal gré, la congrégation est restée propriétaire et a conservé l'administration de l'immeuble de Bagnac comme de tous les autres.

C'est donc bien avec elle et non avec un liquidateur imaginaire que je devais contracter.

Je ne sache pas d'ailleurs que vos amis du parlement aient encore inscrit dans la loi l'interdiction aux instituteurs libres de choisir le local qui leur plait s'il remplit les conditions exigées par les convenances morales et l'hygiène.

Et j'ignorais — je l'avoue humblement — jusqu'à la lecture de votre article, que le fait d'habiter un ancien couvent put suffire pour transformer la locataire en congréganiste. Mes yeux s'ouvrent enfin à la lumière et j'apprends aussi du même coup que vous en êtes aussi de la congrégation puisque vous habitez en pleine rue des Capucins. Et c'est sans doute pour cacher votre jeu que vous criez si fort après moi. On a bien raison de dire que tout finit par s'expliquer.

Mais il paraît que j'ai été favorisée dans mon ouverture d'école, et ici votre pudeur civique prompte à s'effaroucher se refuse à donner des détails. Parlez donc, Monsieur, de grâce, que j'apprenne de votre bouche les faveurs extraordinaires qui ont plu sur moi, sans que — inintelligente ou ingrate, dure alternative — je m'en sois doutée.

3° Vous avez été informé, avant moi sans doute, que le prétendu délit de mon inscription sur les registres a été jugé inexistant par le Conseil Supérieur de l'Instruction publique et la condamnation sévère qui m'avait frappée par le Conseil départemental de Cahors, annulée par un acquittement. Nous étions d'ailleurs ce jour-là une trentaine d'instituteurs et d'institutrices libres du département à bénéficier d'acquittements semblables. Et vous pouvez croire, Monsieur, que c'est avec un sentiment de profonde satisfaction que nous en avons appris l'heureuse nouvelle.

4° Ce résultat, cette leçon de choses — comme nous disons — nous démontre que mon avocat, s'il est un ardent nationaliste, n'est sans doute point aussi maladroit qu'il vous plaît de le qualifier.

Il est bien temps, n'est-ce pas, que je vous tire ma révérence. Dois-je ajouter que je compte, à défaut de sentiments de courtoisie auxquels je ne fais point appel, sur la loi pour voir insérer ma réponse dans les trois jours de sa réception, sans être contrainte de recourir au gracieux intermédiaire d'un huissier.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations.

Marie DAZOLS.
Institutrice privée.

Bagnac, 10 août 1905.

*
* *

Nos lecteurs ont remarqué l'exquisse politesse de cette occasionnelle correspondante ! Comme elle a de l'esprit, comme elle est gracieuse, la bonne dame Marie Dazols.

N. D. L. R.

Camburat

Notre maire se trouve revêtu de l'écharpe depuis une vingtaine d'années environ. Nous n'aurions qu'à le féliciter de cet insigne honneur si son administration avait été durant ce temps florissante et prospère pour la commune. Malheureusement il n'en est point ainsi.

Esprit indolent et apathique il a laissé passer ces longues années sans donner à ses administrés une seule preuve de son dévouement pour la cause commune. Ce monsieur n'aime pas le dérangement, il ne veut pas de réparations.

Dernièrement même il était question d'une route d'une grande utilité, il a fait son possible pour y mettre obstacle, et il a si bien réussi que depuis deux ans elle est encore à l'état de projet. Mais cela seul n'a pas suffi à mécontenter la grande majorité de ses administrés et des membres du conseil. Jusqu'à ce jour il était considéré comme un républicain sincère, mais lors de la fameuse pétition cléricale, il a changé son fusil d'épaule et s'est empressé d'apposer sa signature sur cette fameuse feuille.

Il a peut-être voulu suivre l'exemple de son ami l'ex-maire de Figeac, en changeant ainsi d'opinion, mais comme ce dernier il a trouvé le moyen d'attirer contre lui les critiques de ses électeurs. Et ces critiques sont si justes que depuis cinq à six mois, six conseillers municipaux sur dix n'assistent pas aux séances ; il a beau les convoquer ils ne se présentent pas. Lorsqu'il a fallu régler le budget, M. le percepteur a bien voulu se rendre à trois reprises différentes dans notre commune pour attendre que ces messieurs fussent en majorité pour délibérer. Peine inutile, ils ne se trouvaient jamais que quatre.

Finalement, M. le Maire s'est décidé à établir tout de même le budget, il pouvait bien se permettre un tel écart, car ce n'était pas la première délibération qu'il prenait à quatre, bien que ce soit contraire à la loi municipale.

M. le Préfet ignore certainement cet état de choses.

La population de notre commune est lassée d'une telle administration et attend avec impatience que M. Qui de Droit veuille bien intervenir.

Un Socio.

Aynac

Nous recevons la lettre suivante de M. le comte de Toulouse-Lautrec :

A Monsieur Durapiat

Monsieur,

Vous prétendiez le 16 juillet que nous serions embarrassés pour vous répondre ; trop de présomption ! Maintenant vous vous prétendez trop peu instruit pour discuter avec moi ? trop de modestie ! Je proteste : je crois au contraire que vous avez de l'instruction et j'ai de bonnes raisons pour le croire. Il n'est pas nécessaire d'ailleurs d'être un puits de science pour discuter les questions que vous avez soulevées.

Vous nous avez accusés d'avoir gaspillé les 800 francs « d'économies » laissés par nos prédécesseurs ; je vous ai répondu que nous en avions plus de mille et vous ne voulez pas me croire, ce qui n'est pas très poli. Mais je ne veux pas me fâcher ; je vous offre même de nouveau de vous montrer nos comptes ! Je ne puis pas mieux faire pourtant ?... Vous auriez été bien accueilli par M. Vayssières, je n'en doute pas, mais je vous assure que je ne vous mangerai pas, moi non plus. Si vous tenez absolument dans votre modestie à continuer à vous cacher sous le pseudonyme « Durapiat », envoyez-moi un de vos amis ou bien mettez un faux nez et une fausse barbe et venez hardiment. De cette façon votre incognito ne sera pas dévoilé. Il vaudrait encore mieux vous résigner à vous faire connaître ; j'en serai charmé pour ma part.

Vous prétendez encore maintenant que le pont de Prat-Marty ne sert qu'à deux ou trois propriétaires tout au plus ? C'est déjà un progrès, car le 16 juillet vous aviez affirmé qu'il n'était utile qu'à *une seule personne* ! Je n'insiste pas ; les habitants d'Aynac savent à quoi s'en tenir. Je ne veux pas non plus discuter sur la distance exacte de la mairie au village de Tachou, habité par l'ancien maire ; chacun peut s'en rendre compte.

Nous n'en finirions pas s'il fallait rectifier une à une toutes les erreurs de votre article, ou pour mieux dire je n'en ai pas le temps en ce moment. Je me contente de vous faire observer que toutes les fois que je suis venu ici, bien des gens m'ont vu et que vous aurez beau répéter du matin au soir que je ne viens jamais, cela ne changera rien à la question.

Je reconnais bien volontiers qu'il y a peu de temps que j'ai des intérêts à Aynac, mais c'est pour longtemps si Dieu me prête vie. Ce n'est pas d'ailleurs une raison pour que nous ne soyions pas au courant des besoins de la commune, tout autant que M. Vayssières et ses anciens collègues, si j'en juge du moins par les scrutins des 1er et 8 mai 1904.

Vous avez bien raison par exemple de dire que vous n'avez pas à vous occuper des difficultés qui pourraient s'élever entre M. Vayssières et moi, d'autant plus qu'il n'y en a aucune. J'ai combattu M. Vayssières sur le terrain politique seulement ; en dehors de cela, je ne crois pas qu'il puisse avoir de grief contre moi ; quant à moi, je n'en ai aucun contre lui, je vous l'assure.

Enfin vous trouvez étrange que mon adjoint soit en même temps secrétaire ? (Quel est le troisième poste dont vous parlez ? Je ne comprends pas.) Il n'y a là rien que de très régulier cependant. L'état-civil est très bien tenu, vous pouvez également vous en assurer sans difficulté.

Est-ce bien tout ? Il me semble que oui. Quant aux moyens que je juge à propos d'employer pour faire insérer mes réponses, veuillez me permettre d'en être seul juge.

Agréez, Monsieur, mes civilités.

Comte de TOULOUSE LAUTREC,
Maire d'Aynac.

Aynac, le 10 août 1905.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Les conséquences des votes du député Lachièze. — Lachièze, député réactionnaire de l'arrondissement de Gourdon, a soutenu de tous ses votes les nationalistes. Ce faisant, il a participé à discréditer la Caisse nationale d'Epargne, il a encouragé les retraits de fonds qui se sont produits. Il s'est fait le complice des nationalistes qui encouragent les déposants à la Caisse nationale à retirer leurs fonds pour les porter à la caisse nationaliste de Jaluzot où les pauvres gogos risquent de laisser une partie de leurs dépôts.

Il s'est fait le complice de la spéculation sur les sucres en soutenant ce parti nationalo-clérical dont Jaluzot était le bailleur de fonds.

Le krach sur les sucres, alors qu'il y a une loi sur la spéculation et l'accaparement, vient bien à propos pour montrer la moralité de ce parti.

Mais que leur importe aux nationalistes que les miséreux soient un peu plus pauvres demain qu'hier ; la Caisse nationaliste subventionnera toujours les élections des candidats cléricaux ; mais l'ami Jaluzot ne sera plus là.

Triste épilogue de ce parti sans nom dont Lachièze est le soutien.

Gramat

Un accident sans gravité. — Mercredi, les voyageurs qui étaient à notre gare attendant le train de cinq heures du soir, purent assister à un spectacle pas banal. Un curé, retour de conférence sans doute, essayait de gagner la gare pour prendre le train, mais si peniblement qu'il tombait ; aussitôt il fut relevé. Ce n'était rien, la terre avait manqué sous les pieds du curé dont la tête tournait, tournait sans doute sous l'action du soleil...

TOURCOING 1906 Exposition des Industries Textiles

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Convalescents, Prenez Espoir !

Marque de fabrique

Pour les malheureux débilités par la maladie, LA CHALEUR est

UN VÉRITABLE SUPPLICE

car, les affaiblissant davantage encore, elle centuple pour ainsi dire l'intensité de leurs souffrances et RETARDE LEUR GUÉRISON.

L'Emulsion SCOTT

grâce à sa fabrication perfectionnée s'absorbe tout aussi bien été qu'hiver, par les plus fortes chaleurs même et, cela, SANS LE PLUS LÉGER DÉRANGEMENT D'ESTOMAC. L'huile nature, tout au contraire, ou les huiles mal émulsionnées par d'autres procédés et vendues au rabais, ne sauraient être tolérées comme l'EMULSION SCOTT. Celle-ci est, en effet,

SI LÉGÈRE A L'ESTOMAC

ET

SI EFFICACE,

qu'elle

AMÉLIORE ET ACTIVE L'APPÉTIT !

Voulez-vous vous en convaincre? Envoyez-nous (en mentionnant ce journal) o fr. 50 de timbres-poste, nous vous adresserons un échantillon de ce souverain remède dont, en toute certitude, vous obtiendrez une guérison radicale.

EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

LOTERIE pour les **ENFANTS TUBERCULEUX** osseux ou ganglionnaires de **St-POL-sur-MER**

TIRAGE 15 Février 1906 | GROS LOT : 250.000 fr. et 534 lots de 50 000 à 100 fr. Prix du billet : 1 franc | Ecrire à M. COSTE-PIZOT, Dirr génl de l'« Express », agt génl de la Loterie, Lille. Joind. enveloppe affr. de 0.15 par billets

Chemin de fer d'Orléans

FÊTE DE L'ASSOMPTION 15 août 1905

Extension de la durée de validité des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du vendredi 11 au dimanche 20 août inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 21 août.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 21 août.

Billets collectifs de Famille à prix réduits

A L'OCCASION DES GRANDES VACANCES DE 1905

En vue de faciliter les déplacements pendant les grandes vacances, la Compagnie d'Orléans délivre du 1er juillet (inclus) au 1er octobre (inclus), de toute station de son réseau pour toute autre station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets d'aller et retour collectifs de Famille en 1re, 2e et 3e classes aux conditions suivantes :

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé :

Pour les trois premières personnes, prix des billets d'aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1er du Tarif spécial G. V. n° 2 ; pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et de retour.

Il peut être délivré au chef de famille titulaire d'un billet de famille et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle il sera admis à voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

Le chef de famille conserve le choix de la classe dans laquelle il pourra effectuer ses voyages à demi-tarif.

L'itinéraire à suivre pour ces voyages sera l'itinéraire inscrit sur le billet collectif ou un itinéraire plus court et sans arrêt en cours de route.

Exceptionnellement le chef de famille peut être autorisé à revenir seul, à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet. Dans ce cas il lui est délivré un coupon spécial pour son voyage de retour, lequel doit être signé par le titulaire avant usage.

La durée da validité est fixée à deux mois et peut être prolongée d'un mois moyennant le paiement d'un supplément de 20 % du prix du billet.

Le délai de validité part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris.

Les voyageurs ont la faculté de s'arrêter à toutes les gares desservies par les trains et situées sur l'itinéraire ; mais ils doivent faire apposer à l'arrivée, sur leurs billets, dans l'une des cases réservées à cet effet, le timbre de la gare où ils s'arrêtent.

Bulletin Financier

La séance a été absolument dépourvue d'intérêt, des départs anticipés à la veille des jours de fêtes du quinze août ont encore raréfié les affaires. Il s'en est suivi un peu de tassement dans la tenue des cours.

Le 3 % revient à 99,70 dernier cours au lieu de 99,75 clôture précédente.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 665 ; le Crédit Foncier à 700 et le Crédit Lyonnais à 1119.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1377 ; le Nord, 1805 et l'Orléans à 1496.

Le Rio revient à 1692 en baisse de 5 fr.

L'Extérieure clôture à 91,27 ; le Portugais à 68,75.

Le Russe consolidé cote 87,55 ; le 3 % 1891 à 74.

Le Turc finit à 90,87.

La Banque Centrale Mexicaine se traite à 460 et 462.

En Banque la Capillitas finit en bonne tendance à 59 fr.

Bibliographie

Madame et Monsieur

SOMMAIRE DU N° DU 13 AOUT

Couverture : — La fête des Vignerons à Vevey.

Lina Cavalieri et le théâtre d'Orange.

Les organisateurs et les gagnants de la loterie de la Presse.

A Sakhaline.

Paris sans Parisiens.

La Mode : Manches courtes et ombrelles de dentelle.

Le Raid Paris-Deauville.

L'éducation du soldat anglais.

Panorama général de la fête des vignerons à Vevey.

Roman. — Bloc-Notes illustré (de 60 gravures).

Voir en quatrième page la suite de nos bibliographies.

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

JEUNE HOMME 18 ans, ayant bonne instruction primaire, demande place.

Excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. **FARGE**, fabricant d'articles de voyage, 6, Avenue de la Gare à Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les réparations concernant tous les articles de voyage.

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable Nom

RICQLÈS ASSAINIT L'EAU Calme la Soif

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable

RICQLÈS Hors Concours PARIS 1900 Gd PRIX, St-Louis 1904

Ville de Cahors

FÊTES DE CHARITÉ

Des 15-16 OCTOBRE 1905

SOUS LE HAUT PATRONAGE DES

Autorités Civiles & Militaires & de la Municipalité de Cahors

Grande Tombola

Au Bénéfice des Pauvres

(Autorisée par arrêté ministériel)

GROS LOTS :

Automobile

Salle à Manger

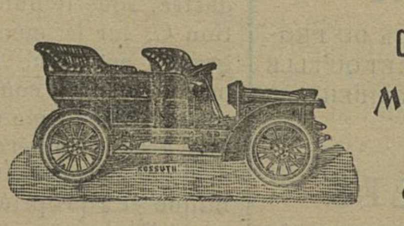

Chambre à Coucher

Machine à Coudre

Bicyclette

& quantité d'autres Lots

Prix du Billet : 0.50 centimes

En vente dans les principaux Bureaux de Tabac de Cahors & de la Région

Les personnes désireuses de placer des Billets peuvent dès à présent les demander à M. **DULAC**, *négociant, rue du Lycée, ou à M.* **GIRMA**, *libraire-éditeur, Bd Gambetta, Cahors.*

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1706e livraison (12 Août 1905).

Le secret du gouffre, par Pierre Maël. — Les bienfaits du crapaud. — Partie de plaisir, par G. Fanton. — Leur histoire, par Julie Borius. — Musée de poupées, par Marie Kœnig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2524 du 12 Août 1905

Angleterre : Les fêtes franco-anglaises à Portsmouth. — Arrivée de l'Escadre française à Cowes. — Port de Portsmouth et mouillage de l'Escadre française. — Entrée et intérieur de l'Arsenal. Le parc Victoria. — M. Couzin, maire de Portsmouth. — L'amiral Archibald Douglas. — L'Amiral Barry, commandant l'arsenal (Portrait).

Danemark : La croisière de l'Empereur d'Allemagne. — Le canot du « Hohenzollern » accostant, avec l'Empereur. — Le Roi Christian, l'Empereur Guillaume et le Prince héritier au débarcadère.

Paris : La bourse du commerce : Le grand hall. — La salle des marchés à terme. — Le bureau des correspondances. — Le secrétariat du Syndicat Général. — Le plafond de Clairin. — La Tour de Catherine de Médicis.

La nouvelle route du grand Saint-Bernard : Vues de l'Hospice. — Bénédiction de la statue de saint-Bernard. — Ouverture de la route, etc.

Guerre Russo-Japonaise : L'Ile Sakhaline : Rue du village de Korsakow. — Le cap Crillon. — Les prisons à Alexandrovsk. — Points protégeant Alexandrovsk. — Etablissement des pêcheries. — Village et fort de Tikhmenski. — Village de Lutoga.

Roman illustré : *Les Intrus*, par M. Charles Esquier (Illustrations de Laurent Desrousseaux).

Théâtre. — Sports. — Échecs, par M. D. Janowski — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du no 1681, du 12 Août 1905.

Le renflouage du « Maine », par D. L. — Particularités de l'éclipse du 30 août prochain, par Em. Touchet. — Le tramway électrique de Retournemer au Hohneck, par Lucien Fournier. — Des moyens d'éviter les collisions en mer, par Henri Blin. — Les fouilles d'Antinoé (1904-1905), par A. Gayet. — La photographie des canaux de Mars, par Lucien Libert. — L'alimentation par les œufs, par le Dr A. Cartaz. — L'Iboga et l'Ibogaïne par le Dr Alb. Landrin. — Une nouvelle poulie extensible, par P. de M. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 7 août 1905, par Ch. de Villedeuil. — La phonocarte, par Henry-René d'Allemagne.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine

LES ŒUVRES D'ÉMILE ZOLA

à 50 centimes le volume

Aujourd'hui paraît dans les *Editions Parisiennes* un des romans les plus populaires du maître *Emile Zola*, **Pot-Bouille.**

C'est dans cet ouvrage que se trouve le fameux Trublot, le légendaire Trublot, l'ami des bonnes !

On peut être certain d'avance que le succès de **Pot-Bouille** dépassera, si possible, celui des autres romans de *Zola* parus dans cette élégante collection dont le prix est à la portée des plus petites bourses.

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS
POUR

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat, Vic-sur-Cère, Le Lioran et Cransac.

Pendant la Saison thermale, du 1er Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de **La Bourboule**, du **Mont-Dore**, de **Chamblet-Néris**, de **Royat**, de **Vic-sur-Cère**, du Lioran et de **Cransac**, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de **10 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

FUTAILLES A VENDRE

MM. GENETIER & Cie, marchands de futailles en gros, 18, 20, 22, Quai de la Rapée, à Paris, informent MM. les Viticulteurs qu'ils possèdent un stock considérable de futailles de tous genres à des prix très réduits. Ils se tiennent à leur entière disposition pour leur faire connaître les qualités et conditions de vente de ces marchandises et au besoin leur en adresser de petites quantités suivant leur désir et sans augmentation de prix.

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure
Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

RÈGLES Méthode infaillible pour tous retards. 11 fr. Pcie de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 23

LES OUBLIETTES DU VIEUX LOUVRE

PAR

Henri AUGU

XII

L'épreuve du poison

— Oh ! fit le page en rougissant d'aise. Jamais sa maîtresse ne lui avait fait un pareil honneur.

— Cela te fera du bien, mon petit Gontran reprit-elle d'un air calin. Tu t'es fatigué hier et aujourd'hui.

Et elle versa du vin dans les deux coupes.

— Certainement, balbutia le page fort ému de ces douces paroles et de cette bénignité auxquelles la fière comtesse ne l'avait guère accoutumé.

— Allons à ta santé !

Le cœur battait à Gontran à lui rompre la poitrine, sa vue était troublée et sa main tremblait en prenant la coupe.

— Mais qu'as-tu donc, enfant? demanda la comtesse. A peine peux-tu tenir le gobelet. Et de peur que le page ne laissa échapper une partie du liquide, ce qui pouvait nuire à l'expérience, elle saisit vivement la main de Gontran.

A ce contact, un frisson parcourut le corps de l'enfant...

— Ah ! madame, fit-il en levant sur sa maîtresse un regard si éloquent, que celle-ci tressaillit à son tour.

— Mais il m'aime ce meschin ! se dit-elle.

Et moi qui ne m'en étais pas aperçue !

Elle fut au moment de renoncer à sa tentative.

Mais la volonté de donner suite à ses affreux desseins l'emporta, chez elle sur toute considération d'une nature différente.

— Allons, bois ! dit-elle au page.

Et accompagnant son invitation d'un petit rire nerveux, la cruelle fille des Talvas leva la main du page et fit, avec des paroles caressantes, avaler à l'enfant le breuvage empoisonné.

— Assieds-toi là maintenant, dit Irène en prenant le page par la main ! là... à côté de moi.

Gontran frémissait comme une feuille. Il ne détachait plus ses yeux de ceux de la comtesse.

Ce qu'il avait tant de fois rêvé paraissait s'accomplir.

Il était transporté au neuvième ciel..,

— Enfant, reprit-elle de sa voix la plus douce, ton cœur a-t-il déjà battu pour une femme ?

— Oui, bégaya Gontran en baissant les yeux.

— Et le nom de cette femme ?.

— Je n'ose...

— Veux-tu que je prononce des noms? Si je rencontre juste, tu mettras ta main sur ce cœur si tendre.

Gontran était pourpre.

Elle, l'affreuse créature, jouait avec la mort.

— Ecoute bien ! continua-t-elle.

— J'écoute ? fit tout bas l'amoureux page.

— Anne.. Isabeau.. Marie... Jehanne...

Elle s'arrêta.

L'enfant restait immobile.

— Loïse... Agnès... Rosalie...

Même immobilité du page, mais son regard ardent semblait suspendu aux lèvres de la comtesse.

— Irène...

La main de Gontran se porta vivement au cœur.

— Chérubin ! fit-elle en se penchant vers lui.

Et elle le baisa au front.

Tout à coup la main de l'enfant, toujours à la place du cœur, se crispa.

Il poussa un cri rauque.

Une flamme avait traversé les paupières du page, et au fond de sa poitrine il sentait un feu dévorant, une douleur atroce.

— Qu'as-tu donc ? demanda Irène, les yeux fixés sur les traits de l'enfant qui se contractaient horriblement.

Elle suivait les effets du poison avec une ardente curiosité.

Soudain, Gontran bondit de son lit de repos, comme torturé par d'atroces douleurs.

Il alla tomber à quatre pas de là se tordant sous la souffrance et faisant entendre des sons inarticulés.

La fille des Talvas prit une bougie, et s'approchant tranquillement du pauvre enfant, l'examina d'un regard avide.

Les convulsions cessèrent subitement.

Le page demeura calme et son visage reprit une apparente sérénité.

— C'est bien cela, murmura froidement la comtesse. Pas de cris... et les traits paisibles ! L'italien ne m'avait pas trompée.

Elle achevait à peine que Gontran se redressa comme un spectre en poussant d'affreux hurlements.

Aussitôt Irène jeta sa bougie et tira vivement de sa ceinture le flacon noir.

Le page était retombé sans mouvement sur le parquet

La comtesse s'agenouilla à ses côtés. Elle prit la tête de l'enfant, et, lui desserant les dents, versa dans sa bouche plusieurs gouttes d'un liquide blanc.

Puis elle le reporta sur le lit de repos l'appelant de sa voix la plus douce, le caressant, et de son haleine lui effleurant les lèvres, comme pour y rappeler la vie.

— Pauvre innocent ! se disait-elle. Quand à ce poison impossible de m'en servir. Ces cris !... Les gardiens de la tour les entendraient bien. Il s'agit de trouver mieux...

Faudra-t-il donc retourner chez le docteur noir.

Elle frissonna en murmurant :

— Mais je ne veux plus revoir cet horrible objet sous son voile sanglant.

Le page souleva enfin les paupières et son regard, animant son visage encore pâli par la souffrance, semblait remercier la cruelle femme de l'avoir secouru.

— Mais ce xérès était donc empoisonné ! s'écria la comtesse en simulant l'effroi.

En même temps elle brisait la bouteille sur le plancher.

Mais, en se levant, elle avait mis à découvert le flacon rose qu'elle avait déposé sur la table, tandis que le flacon noir elle le tenait encore à la main.

Le page considérait attentivement les deux flacons. Elle s'en saisit rapidement et les glissa dans sa ceinture.

— Allons, va ! lui dit-elle. Tout est passé. Amène-moi l'écolier.

Gontran sortit, mais en dépassant le seuil de la porte il murmurait :

— Oh ! le monstre .. Et je l'aimais !

Quelques instants après, Marcel pénétrait dans la chambre de tapisserie.

— Merci à vous d'être venu ! dit la belle comtesse en l'invitant, avec un geste gracieux à prendre place à ses côtés.

— Madame, balbutia Marcel tout déconcerté je ne pouvais hésiter a me rendre à votre invitation.

— Ce que vous dites là est fort galant répliqua la comtesse qui croyait que le jeune homme faisait allusion à la signature de la lettre.

Et elle s'approcha de l'étudiant, en le couvrant d'un de ces regards qui l'avaient déjà troublé dans la boutique du mercier de la rue St-Martin.

L'écolier rougit et recula.

Madame Irène pensa que l'embarras seul du jeune homme couvrait son front de rougeur et qu'il éprouverait pour elle le même sentiment qui était ne dans son propre cœur.

Elle voulut en profiter pour le subjuguer complètement.

Mais aux premières paroles que la comtesse prononça pour lui laisser deviner sa tendresse, Marcel l'interrompit.

— Je pensais, lui dit-il froidement, que vous aviez à me parler de Marie.

— Certes, je voulais vous entretenir de la fille de maître Ambroise : mais m'en voudrez-vous de l'avoir oubliée en votre présence ?

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

Etude de Me LOUBET, avoué à Figeac, successeur de MMes VIVAL et MALRIEU

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au* Samedi neuf septembre 1905, *à neuf heures du matin, au Palais de Justice à Figeac, Boulevard Labernade

Suivant procès-verbal de Me CORDIÉ, huissier à Saint-Céré, en date du six mars mil neuf cent cinq, dénoncé suivant exploit du même huissier en date du neuf mars mil neuf cent cinq, le tout visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Figeac, le vingt mai mil neuf cent cinq, volume 113, numéros 19 et 20, par Monsieur le Conservateur, qui a perçu les droits.

Madame Marie BEDOU, veuve de Justin CAUSSE, domestique, demeurant chez Monsieur LAPLAZE, au hameau de Rougié, commune de Saint-Laurent-les-Tours, ayant Me LOUBET pour avoué constitué près le tribunal civil de Figeac.

A fait saisir les immeubles ci-après désignés, à l'encontre et au préjudice de Monsieur Jean ANDRIEU, propriétaire, demeurant à Bretenoux.

Débiteur saisi défaillant, faute de constitution d'avoué sur la poursuite.

DÉSIGNATION des immeubles A VENDRE

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES.

IMMEUBLES

Situés sur la commune de Bretenoux

1° Une terre située au lieu dit « Ancien Communal du Bourgnoux », commune de Bretenoux, d'une étendue superficielle d'environ cinq ares, troisième classe, d'un revenu présumé de un franc cinquante centimes, portée au plan cadastral de la dite commune de Bretenoux sous le numéro 411 de la section A, sur la tête de ANDRIEU Pierre, fils de Jean, à Bretenoux.

2° Une autre terre située au ténement appelé « Les Hortes », commune de Bretenoux, d'une contenance d'environ vingt ares, première et deuxième classes, d'un revenu présumé de dix francs vingt-deux centimes, portée au dit plan, section B, sous le numéro 38, sur la même tête.

3° Une autre terre située au même lieu dit « Les Hortes », commune de Bretenoux, d'une surface d'environ sept ares quarante centiares, deuxième classe, d'un revenu présumé de trois francs quarante centimes, portée aux dits plans et section B sous le numéro 39, sur la même tête.

4° Une grange avec le sol sur lequel elle repose, sise à Bretenoux, au lieu dit « La Ville », d'une superficie d'environ trente-trois centiares, première classe, d'un revenu présumé de vingt et un centimes, portée au même cadastre, sous le numéro 187, section C, sur la même tête. Cette grange est bâtie en pierres de maçonnerie et couverte en tuiles plates. Elle forme un même héritage avec le numéro 188 ci-après désigné et confronte à voie publique et à propriétés de Lherm et de Duclos.

5° Un sol situé au même ténement de « La Ville », commune de Bretenoux, d'une contenance d'environ trente-trois centiares, première classe, d'un revenu présumé de vingt et un centimes, porté aux dits plans et section C, sous le numéro 188, sur la même tête.

6° Un patus situé au lieu dit « La Ville », commune de Bretenoux, d'une surface d'environ trente-six centiares, première classe, d'un revenu présumé de vingt-trois centimes, porté aux mêmes plan et section sous le numéro 216, sur la même tête.

7° Un autre patus lieu dit « Barry de Bastié » commune de Bretenoux, d'une contenance d'environ trente-neuf centiares première classe d'un revenu présumé de vingt-cinq centimes porté aux dits plan et section sous le numéro 217 sur la même tête ;

Les numéros 216 et 217 ci-dessus désignés sont contigus et séparés des nos 187 et 188 par la voie publique. Ils tiennent à cette rue et à propriétés de Lherm et de Fourneaux. Sur ces nos 216 et 217 sont bâtis un mauvais hangar et une étable à porcs construits en pierres couverts en tuiles plates.

8° Un sol situé au même ténement dit « la Ville » commune de Bretenoux d'une superficie d'environ quatre-vingt-sept centiares première classe d'un revenu présumé de cinquante-cinq centimes porté aux dits plan et section sous le no 212 sur la même tête.

9° une maison reposant sur le sol dont la désignation précède sise à Bretenoux au lieu dit « La Ville » portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de cette commune sous le numéro 212 section C, septième classe pour une revenu présumé de trente-trois francs soixante-quinze centimes et sur la même tête.

Cette maison est bâtie en pierres et couverte en tuiles dites cannelas. Elle se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave ou cellier ; d'un premier étage comprenant trois pièces et d'un grenier sur le tout. Elle est desservie par un escalier extérieur en pierres. Elle confronte de deux côtés à la voie publique et des autres côtés à propriétés de Brel et de Rabrette ruelle entre les deux.

IMMEUBLES

Situés sur la commune de Glanes

10° Une vigne située au lieu dit Foyt commune de Glanes, d'une contenance d'environ trente-huit ares soixante-dix centiares troisième classe, d'un revenu présumé de huit francs quinze centimes porté au plan cadastral de cette commune sous le no 334 P section A sur la tête de Jean ANDRIEU à Bretenoux.

11° Une autre vigne située au même lieu de Foyt même commune de Glanes d'une contenance d'environ neuf ares deuxième classe d'un revenu présumé de trois francs six centimes portée aux mêmes plan et section sous le no 340 sur la même tête.

IMMEUBLES

Situés sur la commune de Prudhomat

12° Une terre située au ténement de Bouygard commune de Prudhomat d'une contenance d'environ un hectare vingt-six ares quinze centiares quatrième classe d'un revenu présumé de vingt-trois francs trente-neuf centimes portée au plan cadastral de la commune de Prudhomat sous le no 74 P section A sur la tête de ANDRIEU Pierre fils à Bretenoux.

13° Une grange sise au même ténement de Bouygard reposant sur un sol d'une surface d'environ quarante-neuf centiares première classe d'un revenu présumé de vingt-cinq centimes, le tout porté aux dits plan et section sous le numéro 75 sur la même tête.

Ces deux immeubles nos 74 P et 75 sont contigus et confrontent à la route et à propriété de Lamothe.

La grange est construite en pierres et couverte en tuiles.

14° Un bois situé au lieu dit Saint-Martin-le-Vieux, commune de Prudhomat, d'une contenance d'environ quatorze ares quatre-vingt-six centiares, première classe, d'un revenu présumé de trois francs quatre-vingts centimes porté aux mêmes plan et section sous le numéro 227 sur la même tête.

15° Une vigne située au même lieu dit Saint-Martin-le-Vieux, d'une contenance d'environ vingt-sept ares soixante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de cinq francs vingt-sept centimes, portée aux dits plan et section sous le numéro 228 sur la même tête.

Cette vigne a été convertie en pré.

16° Un pré situé au même lieu dit Saint-Martin-le-Vieux, d'une contenance d'environ vingt ares trente centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu présumé de quatre francs quatre-vingt-quatorze centimes, porté aux dits plan et section sous le numéro 229 sur la même tête.

Les immeubles numéros 227, 228 et 229 sont contigus et situés près du hameau de Troubat. Ils tiennent à propriété d'Audubert et de Clermont.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés sur les communes de Bretenoux, Glanes et Prudhomat, canton de Bretenoux et arrondissement de Figeac (Lot).

Ils seront vendus tels qu'ils se poursuivent et se comportent sans en rien excepter ni réserver avec les immeubles par destination y attachés et tels qu'ils sont jouis et exploités par ledit Jean Andrieu, débiteur saisi

Le cahier des charges, clauses et conditions, dressé par Me LOUBET, avoué poursuivant, pour parvenir à la vente desdits immeubles, a été déposé au greffe du Tribunal Civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Figeac, le treize juillet mil neuf cent cinq, et le jugement qui a donné acte de la lecture et publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication des immeubles dont s'agit à l'audience des criées et de vacation du samedi neuf septembre prochain.

En conséquence, il sera procédé le samedi neuf septembre mil neuf cent cinq, à l'audience des criées et de vacation du Tribunal Civil de Figeac, au Palais de Justice, sis à Figeac, boulevard Labernade, à neuf heures du matin, à la vente aux enchères publiques des immeublss ci-dessus désignés sur le lotissement et les mises à prix ci-après :

Les frais de poursuite de vente viendront en diminution du prix d'adjudication.

Lotissement ET MISES A PRIX

Premier lot

Le premier lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros, un, six, sept, huit et neuf.

La mise à prix de ce lot sera de quatre cents francs, ci..... 400 fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros quatre et cinq.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs, ci..... 100 fr.

Troisième lot

Le troisième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros deux et trois.

La mise à prix de ce lot sera de quatre cents francs, ci..... 400 fr.

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros dix et onze.

La mise à prix de ce lot sera de cent francs ci..... 100 fr.

Cinquième lot

Le cinquième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous les numéros douze et treize.

La mise à prix de ce lot sera de huit cents francs ci..... 800 fr.

Sixième lot

Le sixième lot comprendra les immeubles portés à la désignation qui précède sous le numéros quatorze, quinze et seize.

La mise à prix de ce lot sera de trois cents francs ci..... 300 fr.

CLAUSE DE RÉUNION

Après leur adjudication partielle les six lots ci-dessus seront remis aux enchères en bloc et en un seul lot sur la mise à prix formée du montant total des adjudications partielles et de la mise à prix des lots non enchéris s'il y en a.

Si cette nouvelle mise à prix est couverte les adjudications partielles seront non avenues, dans le cas contraire elles seront définitives.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié véritable.

Figeac le dix août mil neuf cent cinq.

J. LOUBET,
avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me LOUBET, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, Boulevard Labernade, qui, comme tous ses confrères exerçant près le